



Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'actions privilégiées TD. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec GPTD au 1-800-588-8054 ou à l'adresse tdadvisor@td.com, ou visitez le www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds	TDB2688	Gestionnaire du fonds	Gestion de Placements TD Inc.
Date de création de la série	17 septembre 2024	Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements TD Inc.
Valeur totale du fonds au 31 mai 2025	24 688 715 \$	Distributions	Vers la fin de chaque mois. Les distributions sont automatiquement réinvesties, sauf si l'option en espèces est sélectionnée.
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,52 %	Placement minimal	500 \$ au départ; aucun placement subséquent minimal

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à produire un niveau de revenu élevé en investissant principalement dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes cotées en bourse, ou en obtenant une exposition à celles-ci, et à ajouter de la valeur ou à réduire le risque en investissant principalement dans d'autres titres productifs de revenu, ou en obtenant une exposition à ceux-ci. Pour y arriver, le fonds peut, selon toute combinaison, investir dans des parts du FNB à gestion active d'actions privilégiées TD (le FNB sous-jacent); investir directement dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes cotées en bourse; ou obtenir une exposition à de tels titres en ayant recours à des instruments dérivés. De plus, le fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 5 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds sous-jacent au 31 mai 2025. Ceux-ci changeront au fil du temps.

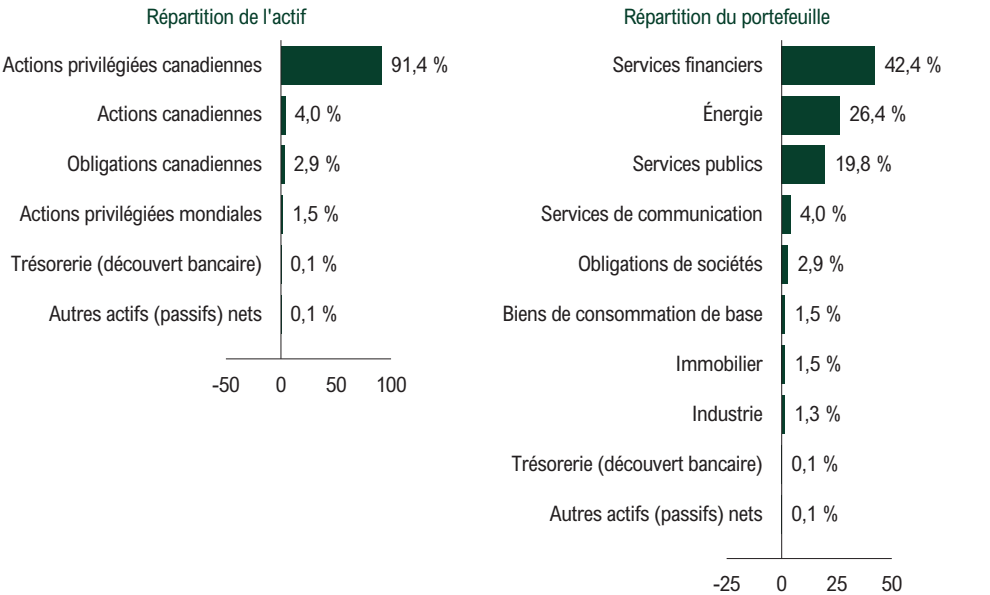
Dix principaux placements (31 mai 2025)

1. Fairfax Financial Holdings Limited, priv., série I, 3,327 %	3,2 %
2. Banque Nationale du Canada, priv., série 30, 6,191 %	2,7 %
3. Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. remb. ant., priv., série 3, 6,519 %	2,3 %
4. Corporation TC Énergie, priv., série 7, 5,985 %	2,2 %
5. Fortis Inc., priv., série M, 5,493 %	2,1 %
6. Intact Corporation financière, priv., série 3, 3,457 %	2,0 %
7. Enbridge Inc., priv., série 3, 5,288 %	1,9 %
8. Pembina Pipeline Corporation, priv., série 7, 5,953 %	1,9 %
9. Enbridge Inc., priv., série 15, 2,983 %	1,7 %
10. Intact Corporation financière, priv., série 7, 6,012 %	1,7 %

Pourcentage total des dix principaux placements 21,7 %

Nombre total de placements 144

Répartition des placements (31 mai 2025)





Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Degré de risque

GPTD estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le degré de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le fonds n'est pas garanti ni assuré. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de la Série F du fonds depuis sa création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ces renseignements ne sont pas disponibles parce que la période de rendement des titres de la Série F du fonds compte moins d'une année civile complète.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ces renseignements ne sont pas disponibles parce que la période de rendement des titres de la Série F du fonds compte moins d'une année civile complète.

Rendement moyen

Ces renseignements ne sont pas disponibles parce que la période de rendement des titres de la Série F du fonds s'étend sur moins de 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?

- Le fonds peut convenir aux investisseurs qui :
- ont un horizon de placement de moyen à long terme;
 - cherchent à accroître leur exposition à un portefeuille d'actions privilégiées de sociétés canadiennes cotées en bourse au sein de leur portefeuille global;
 - recherchent un revenu de dividende régulier;
 - peuvent tolérer les hauts et les bas des marchés.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer et le moment où vous devez le payer varient en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, le type de distributions effectuées par le fonds et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, vous devez inclure les distributions imposables du fonds dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la Série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 Frais d'acquisition

Cette série est offerte sans frais d'acquisition, ce qui signifie que vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque vous l'achetez.

2 Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 1,49 % de sa valeur moyenne, ce qui correspond à 14,90 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du fonds)

Ratio des frais de gestion (RFG)	0,52 %
Il s'agit de la totalité des frais de gestion et de tous frais, coûts et rémunérations que le fonds engage qui ne sont pas payés par le gestionnaire. GPTD a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	
Ratio des frais d'opérations (RFO)	0,97 %
Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	
Frais du fonds	1,49 %

Renseignements sur la commission de suivi

GPTD ne verse aucune commission de suivi pour cette série du fonds.



3 Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Autres frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du coût d'achat de ces titres si vous les faites racheter ou les échangez contre des titres d'un autre fonds dans les 7 jours suivant l'achat. Ces frais sont versés au fonds.
Frais de compte contre rémunération	Cette série vous est offerte si vous avez un compte à honoraires ou un compte intégré pour lequel vous payez des frais directement à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPTD ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de Placements TD Inc.

1-800-588-8054

C.P. 100

tdadvisor@td.com

66, rue Wellington Ouest

www.td.com/ca/fr/

TD Bank Tower

gestion-de-placements-td

Toronto-Dominion Centre

Toronto (Ontario) M5K 1G8

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.